

## Malentendu persistant entre la municipalité de Nogaro et la Communauté de communes du Bas-Armagnac

Sur les circonstances du rejet du projet de bassin nordique



Malentendu persistant entre la municipalité de Nogaro et la Communauté de communes du Bas-Armagnac

On sait que la majorité du Conseil de la Communauté de communes du Bas-Armagnac (CCBA) a renoncé à construire le bassin nordique chauffé avec les calories de l'eau fossile que la municipalité de Nogaro proposait de construire, alors que, disait-on à Nogaro, 80 % des coûts d'investissement auraient été subventionnés.

Roger Combres, adjoint au maire de Nogaro, affirme que le Conseil municipal de Nogaro est composé de démocrates : ils acceptent pleinement le vote démocratique qui a renoncé à construire le bassin nordique.

Mais, lors de la réunion du Conseil municipal de Nogaro du 10 février 2022, Christian Peyret, maire de Nogaro, et Roger Combres, ont déclaré inacceptables certaines affirmations figurant dans le bulletin de janvier 2022 de la CCBA, distribué dans tout le territoire de la CCBA.

### 1ère affirmation contestée

À la page 9 dudit bulletin, au paragraphe « Aménagement du territoire », on peut lire « ...la piscine municipale de Nogaro a dû fermer pour défaut d'entretien ».

Or, la municipalité de Nogaro rappelle aux habitants qu'en 2012, une étude effectuée par le bureau d'études Polymidi a diagnostiqué que la piscine n'était plus aux normes (elle fonctionnait par aspiration d'eau vers le bas, ce qui avait été interdit). Pour la mettre simplement en conformité, il eût fallu dépenser 850 000 euros HT et pour créer un bassin aquatique, 1 270 000 euros HT.

D'où l'étude engagée à l'époque pour un bassin nordique chauffé à la géothermie.

Ce que regrette vivement la municipalité, c'est que les Nogaroliennes et les Nogaroliens puissent déduire, de la lecture dudit bulletin, que la municipalité a négligé l'entretien de la piscine et, d'une manière générale, gère mal les affaires.

### 2e affirmation contestée

Dans le même paragraphe de la page 9 du Bulletin, il est écrit : « Le renoncement du projet de bassin nordique n'est empreint d'aucune considération politique ni partisane mais répond seulement à un souhait de ne pas engager notre territoire dans une inflation fiscale outrancière ; encore alourdie pour les contribuables nogaroliens suite aux propositions de M le maire de prendre pour le compte de la commune de Nogaro la totalité du déficit annuel »

La municipalité de Nogaro répond qu'elle s'est engagée à ne pas augmenter la taxe foncière jusqu'en 2026 : est-ce à la CCBA de porter un jugement sur la gestion du budget de la commune de Nogaro ? Qui fournit 30 % des revenus fiscaux de la CCBA.

De plus, selon les chiffres figurant au milieu de la page 10 du Bulletin – que la municipalité de Nogaro ne conteste pas – pour la pire hypothèse, celle d'un nombre d'entrées plafonné à 18 000/an - le déficit eût été de 239 357 euros par an. D'où il faut soustraire deux éléments :

la valeur des calories fournies par Nogaro : 66 304 euros,

la mise à disposition de personnel : 32 500 euros.

Soit un déficit résiduel de 140 553 euros. Roger Combres estime que c'est une somme que – éventuellement - la CCBA aurait pu couvrir sans difficulté : il la compare aux 152 000 euros que coûte à Nogaro le déficit de la cantine scolaire.

### Une nouvelle piscine classique à Nogaro ?

Le projet est nettement exprimé à la fin du paragraphe « Aménagement du territoire » page 9. « Les études seront lancées en 2022 », y est-il noté.

Selon Roger Combres, il faudra, pour ce faire, emprunter 1 million d'euros, ce qui produira une charge annuelle de quelque 50 000 euros. Cette piscine ne risque-t-elle pas de revenir aussi cher que le défunt bassin nordique ?

L'observateur espère que, comme il est dit dans l'éditorial du président de la CCBA, Vincent Gouanelle, dans le Bulletin, « cette nouvelle année puisse être plus sereine ». Pour l'instant, on penserait plutôt : La fièvre monte à Nogaro !

N.B. - Sur photo du haut de page : Christian Peyret et Roger Combres.



Le Conseil s'installe



Christine Carrère-Campistron, Joseph Belkri et Jean-Claude Drouard



Rolande Delord, Maryse Martinot et Roger Combres



Hervé Dauga Daniel Lafforgue et Bernard Hamel



Justine Escalas, Marie-France Santos, Christine Marqu et Joseph Belkri